

### Ce que nous réalisons

- ▶ le dépôt au greffe
- ▶ le cas échéant, [publication dans un JAL et dans le BALO](#).

### Ce que doit contenir votre dossier pour le dépôt des comptes annuels

- pour une SARL, produire les documents suivants en double exemplaire
  - ▶ les comptes annuels
  - ▶ le rapport de gestion
  - ▶ la proposition d'affectation du résultat
  - ▶ la résolution d'affectation du résultat votée par l'AG
  - ▶ le cas échéant, le rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels
- pour les sociétés par actions (SA, SAS, SCA), produire les documents suivants en double exemplaire :
  - ▶ les comptes annuels
  - ▶ le rapport de gestion (dans une SA, établi par le conseil d'administration ou le directoire)
  - ▶ la proposition d'affectation du résultat
  - ▶ la résolution d'affectation du résultat votée par l'AG
  - ▶ le rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

### Nouveau pour une SA :

- ▶ le rapport du président du conseil d'administration ou du président du conseil de surveillance sur les procédures de contrôle interne ainsi que le rapport des commissaires aux comptes sur ce rapport
- ▶ pour une SA à directoire et conseil de surveillance : le rapport du conseil de surveillance

./...

**Ce que doit contenir votre dossier pour le dépôt des comptes annuels (suite)**

- pour les SNC dont tous les associés sont des SARL, des sociétés par actions, ou des SNC, SCS ou SCA dont les associés sont des SARL ou des sociétés par actions, produire les documents suivants, en double exemplaire
  - ▶ les comptes annuels
  - ▶ le rapport de gestion
  - ▶ la proposition d'affectation du résultat
  - ▶ la résolution d'affectation du résultat votée par l'AG
  - ▶ le cas échéant, le rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels.
- pour les établissements en France de société étrangère
  - ▶ Les établissements en France des sociétés étrangères sont soumises à l'obligation de déposer les documents comptables de la société étrangère.

**Ce que doit contenir votre dossier pour le dépôt des comptes consolidés**

- pour les comptes consolidés, produire les documents suivants en double exemplaire
  - ▶ les comptes consolidés
  - ▶ le rapport sur la gestion du groupe
  - ▶ le rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés
  - ▶ la proposition d'affectation du résultat
  - ▶ la résolution d'affectation du résultat votée par l'AG.